

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 2 juin 2026 à 18h00 à Curnier**

Le Conseil communautaire, convoqué le 27 mai 2026 par le Président, M. Sébastien BERNARD, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Curnier.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CAHN

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 87

Etaient présents : 67 (dont 4 suppléants)

Blandine ALVAREZ, Fabienne BARBANSON, Martine BERGER-SABATIER, Sébastien BERNARD, Coralie BIOUSSE, Géraud BONTOUX, Monique BOTTINI, Jean-Claude BRUS, Philippe CAHN, Christian CARRERE, Claude CHAMBON, Cédric CHAMPEAU, Pascal CIRER-METHEL, Denis CONIL, Thierry DESSALES, Joachim DUSAUGEY, Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT, Bruno EYSSERIC, Annie FEUILLAS, Alain FRACHINOUS, Jean GARCIA, Sylvie GARNERO, Patricia GIELLY, Isabelle GIRARD, Claudine GOURDON, Jean-Luc GREGOIRE, Yoann GRONCHI, Christian IMBERT, Jean-Michel LAGET, Fabien JOLIVET, Francis KORNPROBST, Amélie LEBRE, Philippe LEDESERT, Emilien LIEVAUX, Aurélie LOUPIAS, Estelle LIELY, Eric LYOBARD, Nadia MACIPE, Clotilde MAZZA DOS SANTOS, Franck MILLET, Alain MONGE, David MORIN, Jennifer MOURRE, Patricia NORMAND, Jean-Louis PASCAL, Alexandre PENIGAUT, Jean-Luc PERNET, Roland PEYRON, Elisa PEYROU, Alan PUSTOCH, Mireille QUARLIN, Pascale ROCHAS, Sébastien ROUSTAN, Christelle RUYSSCHAERT, Olivier SARRAT, Christian TEULADE, Christian THIRIOT, Pierre TOMCZAK, Michel TREMORI, Gérard TRUPHEMUS, Christine VALLIER, Monique VEYRIER, Roger VIARSAC, Carol EICHENBERGER (suppléant), Gérard CHAPPON (suppléant), Adrien DONZET (suppléant), Francis BOMPARD (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 14

Marc HAMARD, Sébastien DUPOUX, Jérôme BOMPARD, Lionel ESTEVE, Didier GILLET, Julien WEINREICH, Gilles RAVOUX, Gilbert MORIN, Guillaume HONVAULT, Jacques NIVON, Stéphanie CORNUD, Marie FLOQUET, Sylvain AUREL, José FERNANDES

Excusés ayant donné procuration : 20

Gines ACHAT (donne procuration à Gérard TRUPHEMUS), Rémy CLEMENT (donne procuration à Clotilde MAZZA DOS SANTOS), Juliette HAIM (donne procuration à Sébastien BERNARD), André MATHIEU (donne procuration à Eric LYOBARD), Brigitte DUC (donne procuration à Sylvain AUREL), Odile TACUSSEL (donne procuration à Alain FRACHINOUS), Laurent DONZET (donne procuration à Jean-Louis PASCAL), Bruno JOVE (donne procuration à Jean-Luc GREGOIRE), Caroline LAMY (donne procuration à Joachim DUSAUGEY), Pascal LANTHEAUME (donne procuration à Aurélie LOUPIAS), Quentin PELOUX (donne procuration à Patricia NORMAND), Odile PILOZ (donne procuration à Monique BOTTINI), Olivier SALIN (donne procuration à Sébastien ROUSTAN), Xavier THIERRY (donne procuration à Olivier SARRAT), Jean-Louis NICOLAS (donne procuration à Annie FEUILLAS), Frédéric JULLIEN (donne procuration à Amélie LEBRE), Marie-Noëlle ARMAND (donne procuration à José FERNANDES), Alain NICOLAS (donne procuration à Roland PEYRON), Olivier ROQUE D'ORBCASTEL (donne procuration à Sylvie GARNERO), Didier GIREN (donne procuration à Yoann GRONCHI)

Politique territoriale Petite Enfance - Social

Rapporteur : Pascale ROCHAS

Petite Enfance

2026-134 Avenant n° 1 au règlement intérieur de l'accueil de loisirs maternel Les P'tits Bouts

La CCBDP dans le cadre de ses compétences Petite-Enfance et Enfance Jeunesse assure en gestion directe l'accueil d'enfants de moins de 6 ans, dans les crèches et les accueils de loisirs (Petits Bouts et Guards).

Par délibération n° 130-2023 du 6 juillet 2023, le Conseil communautaire a voté l'harmonisation d'un règlement intérieur pour les accueils de loisirs en gestion directe.

Par délibération n° 153-2024, le Conseil communautaire a voté l'actualisation du règlement de fonctionnement commun des crèches et micro-crèches en gestion directe.

Le règlement intérieur de l'accueil de loisirs maternel « Les P'tits Bouts » précise qu'il accueille des enfants de 2 ans ½ à 5 ans et à partir de 3 ans pour les enfants non scolarisés.

Le règlement de fonctionnement des crèches et micro-crèches précise qu'il accueille les enfants de 2 mois et demi à 4 ans.

L'effectif des enfants de 2 ans ½ à 3 ans représentent 44 % en moyenne des accueils au centre de loisirs les P'tits Bouts à certaines périodes de l'année.

Ces jeunes enfants, au regard de leur âge, nécessitent un accompagnement spécifique (accompagnement individualisé lié au manque d'autonomie, gestes quotidiens demandant plus de temps, compréhension des règles et des consignes, besoins physiologiques...).

La qualité de l'accueil de ces enfants est parfois mise à mal par le manque de formation et de connaissance des animateurs BAFA, dans la prise en compte de leurs besoins spécifiques.

Les professionnel(le)s de la Petite Enfance s'accordent à dire que les enfants non scolarisés ou ayant intégré une toute petite section maternelle doivent être accueillis dans les crèches et micro-crèches.

Un avenant n°1 au règlement est proposé, avec la modification de l'âge d'accueil au centre de loisirs maternel les P'tits Bouts précisée ainsi : « *Accueil des enfants de 3 ans scolarisés en petite section de maternelle jusqu'à leur 6 ans.* »

L'ensemble des éléments apportés est détaillé dans le règlement intérieur annexé à la présente délibération, qu'il convient de faire approuver par le Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 87

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER l'avenant n°1 au règlement intérieur des centres de loisirs intercommunaux Les Guards et Les P'tits Bouts ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Secrétaire de séance,
Philippe CAHN

Le Président,
Sébastien BERNARD

Transmission en préfecture le : 24/06/2026

Mise en ligne le : 24/06/2026

Ampliation à :